



MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Objet du marché :

CONTRAT DE VERIFICATION/MAINTENANCE DES EXTINCTEURS

Procédure de consultation utilisée : **Procédure adaptée**, en application des articles L et R 2123-1 du Code de la Commande Publique

Représentant de l'acheteur	: Proviseur du Lycée Edouard Gand
Responsable du suivi de l'exécution du marché	: Gestionnaire du Lycée Edouard Gand
Comptable assignataire des paiements	: Agent comptable du Lycée Thuillier

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE :

Le présent marché a pour objet la vérification et la maintenance annuelle obligatoire des extincteurs pour le lycée des métiers Edouard Gand à Amiens (80).

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE LA PRESTATION :

2-1 Définition de la prestation :

Le contrat proposera une visite annuelle avec remise au client d'un rapport écrit et détaillant chaque extincteur contrôlé et maintenu.

Le contrat prévoira également une formation à l'utilisation des différents types d'extincteurs.

La liste non exhaustive des extincteurs est donnée en annexe (liste établie lors du dernier contrôle).

Le contrat présentera un détail des prix proposés pour les prestations non contractuelles.

2-2 Durée de la prestation :

Le contrat est souscrit pour une durée de **1 an, reconductible 2 fois, sauf dénonciation tacite par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant l'échéance.**

ARTICLE 3- SOUS-TRAITANCE :

Le titulaire du marché ne pourra, en aucun cas, transmettre tout ou partie de la prestation à un sous-traitant, sans l'accord de l'établissement, demandé par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant la date prévue pour la sous-traitance.

ARTICLE 4- CONTENU ET PRESENTATION DES OFFRES :

L'offre se présentera sous la forme d'une proposition de contrat à déposer avant le 30 janvier 2020 à 12h.

Les offres devront être transmises, uniquement de manière dématérialisée, sur le site de l'AJI.

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES :

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

- Prix des prestations proposées : 60 %
- Adéquation de l'offre au besoin : qualité du service proposé : 40 %.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique nécessaires, en s'adressant à :

Monsieur Alexandre HAAZ, Adjoint Gestionnaire du Lycée des Métiers Edouard Gand,
Tél : 03 22 53 41 34

E-mail : gest.0800011c@ac-amiens.fr

ARTICLE 7: CLAUSES DE PAIEMENT :

Le lycée des métiers Edouard Gand se libérera des sommes dues par virements bancaires (mandat administratif) à réception des factures établies et payées selon les règles de la comptabilité publique. L'unité de paiement est l'euro.

Il ne sera versé aucune avance ou aucun acompte au titre du présent marché.

Sont désignés pour les règlements :

- **Ordonnateur** : Monsieur Olivier LHERMITTE, Proviseur.

- **Comptable assignataire des paiements** : Mme DEROSIERE Alexandra

Le fournisseur doit utiliser la plate-forme Chorus-Pro pour établir et adresser ses factures (SIRET 19800011900018, pas de code service, pas d'engagement)

Les sommes dues au prestataire en exécution du présent marché sont **payées dans un délai maximal de 30 jours** à compter de la date de réception de la facture.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DU TITULAIRE :

Le titulaire s'engage à contracter une assurance visant à couvrir les risques de sa responsabilité civile résultant de ses obligations contractuelles.